

# La CEDH autorise les musulmans à violer les fillettes !



Élizabeth Sabaditsch-Wolff vient d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme qui a légitimé le code islamique du blasphème, dans le souci de « *préserver la paix religieuse* » en Europe, ce qui revient à autoriser les musulmans à violer les fillettes.

Voilà qui vient à point nommé pour conforter les magistrats et policiers britanniques qui ont fermé les yeux sur les viols collectifs et autres exactions qui ont bouleversé la Grande-Bretagne. L'Europe peut suivre à présent avec soulagement le chemin tracé depuis une quinzaine d'années à Luton, Rotherham, Bradford, Leeds, Slough, Bournemouth, Londres... et éviter de trouver la moindre solution aux causes du problème. Pourquoi, en effet, aller à l'encontre du séparatisme croissant et alarmant qui oppose le droit musulman à l'éducation occidentale ?

Je dis « *avec soulagement* » – car cette récente condamnation d'Élizabeth Sabaditsch-Wolff par nos soumis collabos européens leur ôte précisément une épine du pied : ils n'ont plus à craindre d'offenser les musulmans puisqu'ils ont réussi à faire taire les justes critiques de leurs propres peuples en leur interdisant toute critique du prophète. Applaudissez, braves gens de gauche, bobos et autres décervelés, vous vous êtes fait avoir de main de maître. Vous voilà revenus à l'âge des cavernes, vous voilà gratifiés d'un credo à la mesure de votre inconscience, celui-là même de Saint Mohamed. Espérons toutefois que l'autre face de la nation, celle qui a encore gardé sa morale, va trouver l'énergie de vous foutre son pied au c.. et de vous renvoyer à la niche que vous n'auriez jamais dû quitter.

Et voici, pour lier encore plus étroitement les deux affaires, le jugement d'une musulmane qui voit clair : « *À leur devoir premier, en tant que défenseurs des droits de l'homme, qui consistait à prendre la défense des fillettes victimes de la pédophilie, ils ont préféré la soumission aux injonctions islamiques. Entre ces millions de fillettes, victimes des mariages forcés et de la pédophilie, et la défense de Mahomet, ils ont préféré la défense du prophète de l'islam. [...] Entre les fillettes qui sont victimes de la barbarie et la défense obstinée d'une idéologie obscurantiste, les magistrats ont choisi leur camp : la défense de l'islam ! Face à cette ignominie, nous ne pouvons qu'exprimer notre légitime indignation !* »

Mais pas que, j'espère !

**Ann Lymond**